



Colomiers, le 24 août 2023

M. Gérald DARMANIN

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau
75 008 Paris Cedex 08

courriel : secretariat.sg@interieur.gouv.fr

courriel : drcpn-gdms@interieur.gouv.fr

Objet : Préavis de grève du 1^{er} au 30 septembre 2023

La politique du gouvernement et celle du ministère de l'intérieur contribuent à faire de la France un Etat de plus en plus autoritaire dans lequel les libertés collectives et individuelles sont réduites à leur plus simple expression, quand elles ne sont pas tout simplement interdites.

La réforme des retraites constitue pour sa part une attaque anti-sociale d'ampleur contre le monde du travail. La CGT exige le retrait immédiat de ce texte dont l'application entraînerait de lourdes conséquences sur les travailleurs et accentuerait davantage les injustices sociales.

Les fonctionnaires et les salarié-es du ministère de l'intérieur, loin de cautionner ces choix, les subissent, comme citoyens et comme agents publics. Qu'ils et elles travaillent en préfectures et sous-préfectures, dans les SGCd, dans les services d'administration centrale, dans les SGAMI, en établissements publics, en juridictions administratives, dans des services de police ou de gendarmerie nationale, qu'ils et elles vivent en région parisienne ou en province, en zone urbaine ou rurale, en outre-mer, toutes et tous subissent au quotidien les effets désastreux de vos choix politiques.

Toutes et tous subissent depuis des années des pertes de salaires, et l'inflation subie depuis des mois pénalise lourdement les salarié-es, des fonctionnaires et agent-es publics. Il est donc urgent de revaloriser de manière très significative la valeur du point d'indice et de revoir complètement les grilles indiciaires dont le tassement conduit à une smicardisation généralisée des agent-es.

Si toutes et tous travaillent de leur mieux, avec les moyens du bord, effectuent beaucoup d'heures, ils et elles ne sont pas reconnu-es et reçoivent comme seule réponse une lettre de votre part en fin d'année sans aucune rémunération complémentaire : travailler dans la fonction publique n'est plus attractif, et outre l'augmentation des salaires, il est indispensable de mettre fin aux suppressions de postes, à la dégradation des conditions de travail, aux déroulés de carrière pitoyables.

Tout comme d'arrêter la captation par le ministère de l'intérieur de missions publiques relevant d'autres secteurs de l'administration territoriale de l'État. La création des secrétariats généraux communs départementaux constitue à cet égard un cheval de Troie dont les agents publics et les citoyens n'ont pas fini de mesurer les dangers et les conséquences.

Quant à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, elle a établi en dogme la casse des services publics et du statut de la fonction publique en posant, notamment, la règle du recours permanent à l'emploi contractuel, la disparition des CHSCT, la suppression des compétences des CAP en matière d'avancement et de mutation.

Ce dogme libéral s'inscrit dans le processus de destruction méthodique des statuts professionnels : cheminots, corps préfectoral, diplomates, universitaires, statut salarial, statut de la fonction publique...

C'est pourquoi **l'Union des syndicats CGT Intérieur revendique :**


- **l'augmentation de 30 % de la valeur du point d'indice, l'indexation des salaires sur les prix, le rattrapage des pertes de salaires, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la refonte des grilles indiciaires, l'intégration des primes dans le traitement brut, la revalorisation du supplément familial de traitement, l'augmentation de l'indemnité de résidence ;**
- **le retrait du texte de réforme des retraites ;**
- l'arrêt des réformes de destruction des missions de services publics ;
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- la création massive de postes de fonctionnaires ;
- l'arrêt du recours aux personnels non-titulaires, sous-payés ;
- la titularisation des contractuel-les ;
- la rémunération/récupération de l'intégralité des heures de travail effectuées ;
- la fin des heures écrêtées, véritable système de travail dissimulé ;
- la réduction du temps de travail à 32 h ;
- l'arrêt des attaques de toutes formes sur les RTT qui correspondent à des heures travaillées ;
- l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- l'application immédiate de tout texte créant des droits nouveaux ;
- la suppression de tout texte dégradant les droits des agent-e-s ;
- l'application de tous les droits pour les personnes en situation de handicap ;
- le respect des droits, de la santé et de la dignité des agents par l'ensemble des hiérarchies ;
- l'arrêt des discriminations syndicales.

Afin de permettre aux salarié-es et agent-es de défendre leur vie, leur emploi, leur salaire, leurs conditions de travail, l'Union des syndicats CGT Intérieur dépose **un préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 30 septembre 2023 ainsi que les nuitées en amont et en aval** pour l'ensemble des personnels placés sous votre autorité et qui bénéficient du droit de grève.

L'Union des syndicats CGT Intérieur reste disponible pour vous rencontrer et négocier sur les revendications afin de permettre la levée de préavis.

Pour l'Union des syndicats CGT Intérieur

Le secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'i/m', written over a vertical line that extends downwards.

Michel GIORDANO

Copie à :

- Sophie BINET, secrétaire générale de la CGT
- Christophe DELECOURT et Céline VERZELETTI, co-secrétaires généraux de l'UFSE-CGT ;
- M. Didier MARTIN, secrétaire général du ministère de l'intérieur ;
- M. Frédéric VEAUX, directeur général de la police nationale.